

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 27 FEVRIER 2016 A 11H00

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – Mme Valérie LAGILLE – M. Roger BOUCHAÏB - M. Daniel CARADEC – Mme Michèle BILLARD-GUEHRING - Mme Sophie LEBOURGEOIS - Mme Danielle BAILLET - Mme Luce FARE – M. Daniel CARROUÉ - Mme Geneviève POMMEREAU – M. Jean-Marie BARDU – M. Ludovic REDON - Mme Marie-Christine REMOUÉ-MASSON - Mme Florence GUIGNON - M. Stéphane CHABIN.

Etaient excusés : M. Gilles GOURTAY (*pouvoir à Mme PINGUET*) - Mme Marie-Thérèse CORNICHON (*pouvoir à Mme Valérie LAGILLE*) - Mme Cristèle VIEZZI (*pouvoir à Mme Florence GUIGNON*) - M. Frédéric COMBE - Mme Christelle TZOTZIS - M. Sébastien BAUDEMONT – M. Vincent MATIGNON (*pouvoir à M. Roger BOUCHAÏB*).

Etait absent : M. Gabriel MORO.

Secrétaire de séance : Mme Florence GUIGNON



Approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2016.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Mme PINGUET remercie les conseillers municipaux présents pour ce conseil municipal programmé en urgence pendant des vacances scolaires et un samedi matin.

Mme le Maire rappelle le contexte de ce conseil municipal

Le 18 février dernier, les services de la préfecture ont adressé un courrier stipulant que les candidatures à un dossier d'investissement public local devaient être transmises le 29 février (en fait, à remettre le 4 mars au plus tard). S'ils sont validés en conseil municipal, ils seront déposés directement le 3 mars à la sous-préfecture et à la DDT.

Sur ce même courrier, il est stipulé que les dossiers correspondent à des travaux non commencés et dont la réalisation sera certaine dès 2016.

En amont de cette procédure que nous avons connue suite à l'appel des services de l'Etat, dans la mesure où en 2014, la Commune avait été candidate à un dossier dit « centre bourg », il y avait eu un courrier adressé aux Préfets, en janvier dernier, par les services du Premier Ministre.

Il s'agissait, ainsi, de concrétiser, dans les mesures adoptées dans la loi de finances 2016, un volontarisme en matière d'investissement local. De la même manière qu'il y avait eu l'extension du

FCTVA, un autre article a créé une dotation de soutien de l'investissement des Communes et des EPCI.

Deux enveloppes intègrent cette aide d'un milliard d'Euros (avec l'extension du FCTVA) :

500 M€ pour des investissements divers dont les équipements publics et, dans notre cas, la mise en accessibilité par une extension de la mairie de la salle du conseil – mariages, ...

300 M€ pour la revitalisation des centres bourgs. Le projet de l'Hôtel Dieu faisait déjà partie du dossier centre bourg de 2014 et pourrait correspondre en tant qu'espace culturel.

Les deux projets ont déjà été présentés, succinctement, par les services de la DDT, en Préfecture et ont été qualifiés de recevables.

Après ce premier préambule qui situe la réunion de ce jour, Mme le Maire fait part des informations suivantes :

Les services de l'OP HLM de Val de Loing ont fait part de leur intérêt pour acquérir le bâtiment abritant la bibliothèque associative, en cas de vente.

L'estimation des Domaines était de 110 000 € et il serait éventuellement envisageable d'ajouter dans le projet de vente les places de stationnement limitrophes dans la mesure où le projet d'extension de la mairie, en délibération ce jour, pourrait en prévoir quelques-unes.

Quant au déplacement, en ce cas, de la bibliothèque associative, des solutions provisoires puis définitives seraient possibles sur la même propriété.

Mme le Maire remercie l'Office HLM pour son intérêt reconduit. Pour mémoire, une délibération avait été prise en 2010 pour un bail de 40 ans concernant le 1^{er} étage et les combles, afin, à l'époque, de conserver la bibliothèque pour Tous au rez-de-chaussée. L'office devait alors réaliser 4 logements sociaux.

Une rencontre avec les services de l'Office est à organiser pour évoquer les différents critères puis les conseillers municipaux seront invités à faire part de leur décision.

Ensuite, Mme le Maire fait part d'un premier intérêt du Syndicat regroupé du Fusin et du Loing pour occuper les locaux vacants de la Trésorerie.

Afin d'avancer dans les prochaines orientations relatives aux locaux quittés par les services du Trésor Public, il serait opportun que les responsables du Syndicat viennent les visiter afin de confirmer ou non leur demande d'installation sur la Commune.

Mme le Maire aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

Délibération n°2016.02.15 - Soutien de l'Etat à l'investissement public local : mise aux normes de l'Hôtel de Ville (extension)

Mme le Maire rappelle que le bâtiment communal où se situe la mairie a été équipé pour un accès extérieur aux personnes à mobilité réduite. Le rez-de-chaussée dessert les services de l'accueil, de

l'urbanisme, du service social, de l'état civil, de la police municipale et du bureau de Mme le Maire. Ils ont été réaménagés récemment avec des cloisons pour garantir toute confidentialité.

Quant à la grande salle qui sert à la fois de salle de conseil municipal et de célébration des mariages, elle se situe au premier étage.

Cette situation ne répond pas aux normes d'accès aux services publics des personnes à mobilité réduite et lèse ainsi certains administrés ou participants aux cérémonies de mariage.

En tout début d'année, une opportunité s'est présentée, suite au décès de son ancien propriétaire, pour acquérir la propriété limitrophe de la mairie.

Et le 11 février 2016, après avoir invité les conseillers municipaux à visiter les locaux, avoir demandé l'estimation du bien auprès des services des Domaines puis avoir fait une proposition financière auprès des vendeurs, il a été décidé, à l'unanimité du Conseil municipal, d'acquérir ce bien.

Le 18 février 2016, une promesse de vente était signée à l'office notarial de Maître GUITTON.

C'est en effet la seule possibilité pour étendre la mairie, tel que décrit dans l'estimation et l'avant-projet sommaire établis par voie d'architecte.

L'Etat mobilise un fonds exceptionnel de 800 millions d'euros pour le soutien à l'investissement des Communes et de leurs groupements. Cette dotation exceptionnelle est composée de deux enveloppes :

- sur une enveloppe de 500 millions d'euros, plus de 90 millions seront consacrés pour la Région Ile de France aux grandes priorités d'investissement : ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- sur une enveloppe de 300 millions d'euros, plus de 16 millions seront dédiés en Région Ile de France au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner des projets d'investissement de communes de moins de 50 000 habitants. Il est rappelé que la Commune avait déjà été candidate en 2014 pour un projet Centre bourg. Le projet n'avait pas été retenu mais reconnu de qualité. La Commune a par ailleurs obtenu en 2014 le label « Village de Caractère ».

Un appel à propositions a ainsi été lancé par chaque Préfecture de Département auprès des Communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces mesures ont pour objectif de doter les collectivités locales de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français, et qui représentent une part très importante de l'investissement public national.

Il est précisé que le fonds n'est créé que pour cette année 2016, l'ensemble des autorisations d'engagement (AE) doivent être engagées avant le 31 décembre de cette année.

Il est proposé de présenter un projet de mise aux normes de l'Hôtel de Ville :

- Acquisition de la propriété voisine à l'Hôtel de Ville
- Extension de l'Hôtel de Ville
- Aménagement de l'existant
- Aménagements extérieurs

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses		Recettes	
Acquisition propriété voisine (frais de notaire inclus)	153 330 € HT	Soutien à l'investissement public local	526 194 € HT
Extension de la mairie	325 480 € HT		
Aménagement de l'existant	34 440 € HT	Fonds propres de la Commune (dont 60 000 € d'emprunt)	131 549 € HT
Aménagements extérieurs	78 700 € HT		
Etude, maîtrise d'œuvre, contrôle	65 793 € HT		
TOTAL	657 743 € HT	TOTAL	657 743 € HT

Vu l'article 159 de la Loi de Finances pour 2016 créant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes,

Vu l'exposé de Mme le Maire présentant le projet de mise aux normes de l'hôtel de ville entrant dans le cadre de la « mise aux normes des équipements publics »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte le projet de mise aux normes de l'Hôtel de Ville (extension).

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus avec une demande pour prétendre à l'application de l'article L 1111-10 de la note du Premier Ministre n°5835/SG du 15 janvier 2016 permettant d'abaisser la participation minimale exigée du maître d'ouvrage en deçà du quantum de 20 %.

PRÉCISE que cette opération pourrait être lancée ainsi :

2016 : acquisition, dépôt permis de construire et lancement de l'appel d'offre

Fin 2016 début 2017 : début des travaux

La Commune **S'ENGAGE** à respecter les délais de commencement d'exécution et d'achèvement prévus dans la note du Premier Ministre n°5835/SG du 15 janvier 2016.

DEMANDE instamment à M. le Préfet que cette opération soit retenue au titre du soutien exceptionnel de l'Etat à l'investissement public local.

Délibération n°2015.02.16 - Soutien de l'Etat à l'investissement public local : revitalisation du centre-ville avec un espace culturel à l'Hôtel Dieu

Mme le Maire rappelle la situation relative à l'Hôtel Dieu

Les façades étaient dégradées et ont fait l'objet d'une première sauvegarde. Le rez-de-chaussée du bâtiment médiéval est à restaurer (salle hospitalière). Les charpentes et la toiture nécessitent également une opération de sauvegarde.

Mme PINGUET ajoute que la réhabilitation de l'Hôtel Dieu est inscrite au contrat régional en cours pour 157 944,72 € (30 % - dont 15 % de taux plancher et 15 % pour la réduction des inégalités sociales et territoriales – portant sur une partie des travaux estimée à 530 625 € et retenue par la Région à hauteur de 526 482.40 €).

Et qu'une dotation (DETR) pour l'accès aux personnes à mobilité réduite a été accordée. Montant des Travaux : 7 989 €, aide accordée de 40 % soit 3 195.60 €. Pour permettre d'accéder à la partie médiévale.

Ces aides sont donc à retrancher dans le décompte de la sollicitation au titre de la candidature à l'investissement public local.

Les objectifs de ce projet étaient déjà précisés dans l'étude menée précédemment par M. MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Outre les reprises des désordres, l'utilisation des espaces est précisée, à savoir :

La salle hospitalière qui permettra d'accueillir des expositions, des concerts, des réunions.

Les combles du bâtiment qui pourront également permettre d'organiser des réunions de moindre importance et recevoir des vestiges historiques et archéologiques.

Les deux salles latérales abritent actuellement la maison de la pierre,

Cette opération s'inscrit également dans la démarche de la labellisation « village de caractère ». La Commune ayant reçu ce label en 2014.

L'Etat mobilise un fonds exceptionnel de 800 millions d'euros pour le soutien à l'investissement des Communes et de leurs groupements. Cette dotation exceptionnelle est composée de deux enveloppes :

- sur une enveloppe de 500 millions d'euros, plus de 90 millions seront consacrés pour la Région Ile de France aux grandes priorités d'investissement : ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- sur une enveloppe de 300 millions d'euros, plus de 16 millions seront dédiés en Région Ile de France au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner des projets d'investissement de communes de moins de 50 000 habitants. Il est rappelé que la Commune avait déjà été candidate en 2014 pour un projet Centre-bourg. Le projet n'avait pas été retenu mais reconnu de qualité. La Commune a par ailleurs obtenu en 2014 le label « Village de Caractère ».

Un appel à propositions a ainsi été lancé par chaque Préfecture de Département auprès des Communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ces mesures ont pour objectif de doter les collectivités locales de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français, et qui représentent une part très importante de l'investissement public national.

Il est précisé que le fonds n'est créé que pour cette année 2016, l'ensemble des autorisations d'engagement (AE) doivent être engagées avant le 31 décembre de cette année.

Il est proposé de présenter un projet d'aménagement et de rénovation de l'Hôtel Dieu :

- la consolidation des structures et la restauration du bâtiment médiéval,
- la restauration du bâtiment d'entrée et ses accès,
- les aménagements du bâtiment médiéval.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses		Recettes	
Restauration du bâtiment médiéval	695 415 € HT	Subvention Région	157 944 €
Restauration du bâtiment d'entrée	135 730 € HT	D.E.T.R. pour travaux accessibilité	3 195 €
Aménagement du bâtiment médiéval	167 700 € HT		
Actualisation / année 2010 +1.6 %	15 981 € HT	Soutien à l'investissement public local	772 500 €
S/TOTAL	1 014 826 € HT		
Honoraires et imprévus + 15 %	152 223 € HT	Fonds propres de la Commune (dont emprunt 120 000 €)	233 410 €
TOTAL	1 167 049 € HT	TOTAL	1 167 049 € HT

Vu l'article 159 de la Loi de Finances pour 2016 créant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes,

Vu l'exposé de Mme le Maire présentant le projet de revitalisation du centre-ville avec un espace culturel à l'Hôtel Dieu entrant dans le cadre de la « création, l'aménagement et la rénovation de bâtiments et équipements municipaux liés aux services publics »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte le projet de revitalisation du centre-ville avec un espace culturel à l'Hôtel Dieu.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus avec une demande pour prétendre à l'application de l'article L 1111-10 de la note du Premier Ministre n°5835/SG du 15 janvier 2016 permettant d'abaisser la participation minimale exigée du maître d'ouvrage en deçà du quantum de 20 %.

PRÉCISE que cette opération pourrait être lancée ainsi :

2016 : dépôt du permis de construire et dès réception de l'accord, lancement de l'appel d'offres

Fin 2016 début 2017 : lancement des travaux les plus urgents pour suite de la sauvegarde du monument

2018 : autres travaux

La Commune **S'ENGAGE** à respecter les délais de commencement d'exécution et d'achèvement prévus dans la note du Premier Ministre n°5835/SG du 15 janvier 2016.

DEMANDE instamment à M. le Préfet que cette opération soit retenue au titre du soutien exceptionnel de l'Etat à l'investissement public local.

La séance est levée à 12h15.

Le Maire,

Pascale PINGUET